

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 AVRIL 2025

Le 28 avril 2025 à 15 heures, 49 rue Etienne Marcel – 75001 Paris,

La société SMCP Group, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 107 365 480 euros, dont le siège social est situé 49 rue Etienne Marcel, 75001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 819 258 773 RCS Paris, associé unique de la Société Maje S.A.S., représentée par son Directeur Général, Madame Isabelle Guichot,

En présence de la société JUDITH MILGROM S.A.S., Président non associé, représentée par Madame Judith Milgrom,

Le Commissaire aux comptes, la société DELOITTE & ASSOCIES, régulièrement convoqué, n'a pas adressé de commentaires ou questions avant la date de ces décisions. Le CSE SMCP, régulièrement convoqué, a adressé par email un document d'observations auquel il est fait référence ci-après.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été arrêtés et établis par la Société JUDITH MILGROM S.A.S., Président non associé, représentée par Madame Judith Milgrom.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associé unique.

L'associé unique a également pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte de projet des décisions, et
- Un document émanant du CSE de l'UES SMCP intitulé « *Observations du Comité Social et Economique dans le cadre de l'approbation des comptes 2024* » en date du 24 avril 2025, adressé à la Société par email le 25 avril 2025.

L'associé unique et le Président accusent réception du document d'observations établi au nom du CSE et de l'email qui l'accompagnait, qui indique que ce document, élaboré à partir de l'analyse du CSE dans le cadre des consultations annuelles obligatoires, vise à mettre en lumière plusieurs points de vigilance que le CSE estime important à porter à la connaissance des associés :

- L'écart entre la résilience commerciale et la dégradation de la rentabilité,
- La situation préoccupante de Claudie Pierlot,
- La gestion des charges d'exploitation,
- La révision des objectifs d'EBITDA sans ajustement RH,
- Les indicateurs sociaux alarmants et les conditions de travail dans le réseau.

Il y est précisé que *« ces observations ne remettent pas en cause la compétence des associés à statuer sur les comptes, mais participent pleinement au rôle d'alerte et d'analyse du CSE dans une logique de dialogue constructif »*.

L'associé unique, représenté par Madame Guichot, auquel s'associe le Président, remercie le CSE pour sa transparence et sa démarche constructive visant à porter à la connaissance des associés les points qui les interrogent. Madame Guichot indique être néanmoins surprise par les points soulevés, au regard des indicateurs présentés et de la disponibilité dont ont fait preuve les membres du Comité Exécutif du groupe SMCP dans le cadre des informations et consultations annuelles. En effet, des éléments d'explications ont été apportés sur les données partagées dans ce cadre, sans qu'aucune question complémentaire n'ait été posée en séance. Madame Guichot précise qu'un nouveau rendez-vous est prévu avec le CSE le 30 avril 2025 afin de partager de nouveaux éclairages. L'associé unique et le Président sont confiants dans le fait que les échanges qui auront lieu termineront d'éclairer et de rassurer les membres élus sur les problématiques soulevées. Pour les interrogations et problématiques qui pourraient subsister à l'issue de cette réunion, ils renvoient au Comité Exécutif du groupe SMCP, aux services RH et Affaires Sociales de la société Maje et à ceux de SMCP afin qu'ils s'en saisissent et y apportent les réponses opérationnelles adéquates.

L'associé unique et le Président demeurent à l'écoute et disponible pour un suivi de ces points.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat bénéficiaire de 10 401 394,55 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 15 626 euros pour un montant d'impôt de 3 906,50 euros.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

« MAJE »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 2 rue de Marengo – 75001 PARIS
382 544 310 RCS PARIS

**DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 401 394,55 euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 10 000 000 euros
- Le solde en report à nouveau : 401 394,55 euros ;

En complément de cette distribution de dividendes, le Président propose à l'associé unique de distribuer une partie du report à nouveau pour un montant de 30 000 000 euros afin de porter la distribution à un montant total de 40 000 000 d'euros. Le poste « report à nouveau » passe ainsi de 65 826 818,75 euros à 36 228 213,30 euros.

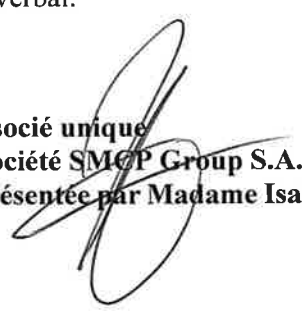
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

- Exercice 2023 : 15 000 000 euros
- Exercice 2022 : 25 800 000 euros
- Exercice 2021 : néant

**TROISIEME DECISION
POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.


L'associé unique
La société SMCP Group S.A.S.
Représentée par Madame Isabelle Guichot

MAJE SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Marengo

75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

MAJE SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Marengo

75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société MAJE SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAJE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les droits au bail et les fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 19 561 757 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur de marché selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que la cohérence des hypothèses retenues. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Benedicte Sabadie

Bénédicte SABADIE

MAJE S.A.S.

2 Rue MARENGO

75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT

Comptes au 31/12/2024



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif _____ 3

Bilan - Passif _____ 4

Compte de résultat _____ 5

Annexes

Règles et méthodes comptables _____ 8

Faits caractéristiques _____ 14

Immobilisations _____ 16

Amortissements _____ 17

Provisions et dépréciations _____ 18

Créances et dettes _____ 19

Charges à payer _____ 20

Charges et produits constatés d'avance _____ 21

Produits à recevoir _____ 22

Capitaux propres _____ 23

Engagements financiers donnés et reçus _____ 24

Effectif moyen _____ 25

Filiales et participations _____ 26

Opérations liées 2024 _____ 27

Répartition de l'impôt sur les bénéfices _____ 28

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	70 085	48 389	21 696	22 062
Concessions, brevets et droits similaires	2 542 875	2 222 965	319 909	668 649
Fonds commercial	26 235 309	6 194 462	20 040 847	20 410 181
Autres immobilisations incorporelles	376 156		376 156	512 726
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	64 161	63 842	319	1 400
Autres immobilisations corporelles	34 865 861	28 935 596	5 930 265	6 546 488
Immobilisations en cours	860 943		860 943	218 570
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	733 298		733 298	733 298
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 273 128		1 273 128	1 460 801
ACTIF IMMOBILISE	67 021 815	37 465 254	29 556 561	30 574 175
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	9 556 820	1 310 211	8 246 609	11 112 958
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	38 826 533	2 849 090	35 977 443	40 548 096
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	441 179		441 179	780 747
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	36 540 037	117 366	36 422 671	75 458 620
Autres créances	49 896 910		49 896 910	17 046 937
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	4 365 275		4 365 275	5 817 142
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 689 895		1 689 895	1 216 922
ACTIF CIRCULANT	141 316 649	4 276 667	137 039 982	151 981 422
Frais d'émission d'emprunts à étaler	55 974		55 974	112 058
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	722 419		722 419	2 565 237
TOTAL GENERAL	209 116 857	41 741 921	167 374 936	185 232 892

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	29 699	29 699
Report à nouveau	65 826 819	65 118 861
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 401 395	15 707 958
Subventions d'investissement	564 375	456 506
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	76 932 288	81 423 024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	808 935	2 440 367
Provisions pour charges		
PROVISIONS	808 935	2 440 367
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 290	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	245 000	45 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	475 610	459 791
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 812 329	39 594 222
Dettes fiscales et sociales	10 647 578	11 392 756
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 553 569	132 865
Autres dettes	31 485 120	45 320 668
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 873 946	4 195 427
DETTES	89 118 443	101 140 729
Ecarts de conversion passif	515 271	228 772
TOTAL GENERAL	167 374 936	185 232 892

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	120 914 221	94 303 295	215 217 516	208 572 745
Production vendue de biens	2 401 408	36 063 016	38 464 424	41 770 638
Production vendue de services	1 032 043	940 807	1 972 849	3 503 849
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	124 347 672	131 307 117	255 654 790	253 847 232
Production stockée			-4 625 606	2 082 919
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				5 516
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 522 904	6 341 526
Autres produits			2 890 518	1 434 302
PRODUITS D'EXPLOITATION			260 442 605	263 711 496
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			70 164 737	72 049 234
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			18 007 306	21 829 899
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 758 293	140 328
Autres achats et charges externes			104 795 440	95 840 307
Impôts, taxes et versements assimilés			2 747 042	2 810 969
Salaires et traitements			23 201 546	22 393 076
Charges sociales			8 965 027	8 173 121
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			3 104 151	3 489 608
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 159 301	4 215 253
Dotations aux provisions			582 597	3 164 335
Autres charges			5 082 904	208 975
CHARGES D'EXPLOITATION			243 568 344	234 315 107
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 874 260	29 396 389
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			434 729	355 725
Autres intérêts et produits assimilés			288	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			164 320	4 539 205
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			599 337	4 894 931
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			313 318	665 665
Différences négatives de change			8 690	5 958 275
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			322 008	6 623 940
RESULTAT FINANCIER			277 329	-1 729 009
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			17 151 589	27 667 380

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 011 963	1 887 929
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	706 562	775 978
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 718 525	2 665 907
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 222	117 423
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 107 487	2 692 481
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 069 661	3 498 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 248 370	6 308 127
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-529 845	-3 642 220
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 741 527	1 569 109
Impôts sur les bénéfices	4 478 823	6 748 093
TOTAL DES PRODUITS	262 760 467	271 272 334
TOTAL DES CHARGES	252 359 072	255 564 376
BENEFICE OU PERTE	10 401 395	15 707 958

Annexes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est d'une valeur brute de 209 116 857 €, d'une dépréciation de 41 741 921 € et d'une valeur nette de 167 374 936 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 10 401 395 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la société sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce, les droits au bail, les frais de recherche et les marques qui figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur de marché est testée annuellement et si la société a identifié un indicateur de dépréciation des actifs pris individuellement.

Au 31 décembre 2024, le total de la dépréciation des droits au bail et fonds de commerce s'élève à 6 194 462 €.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Mode linéaire:

- Logiciels	1 à 5 ans
- Agencements, installations siège	10 ans
- Agencements, installations magasins	4 à 5 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau et informatique	3 à 5 ans

Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) la société n'a pas identifié de composants significatifs.

Immobilisations Financières

La valeur brute des titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépôts et cautionnements se rapportent principalement aux dépôts effectués par la société aux différents bailleurs. Ces dépôts seront remboursés en fin de bail.

Participation, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité qui sont déterminées par l'approche des flux de trésorerie estimés. Elles sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Méthode de valorisation des stocks

Stock de tissus et de fournitures

La valeur retenue correspond à la valorisation au prix de revient incluant les frais d'approche convertis au taux de la devise achat.

Certains composants ou fournitures sont utilisés sur plusieurs collections et sont appelés « permanents ».

Les tissus sont dédiés à une collection. Les matières premières et composants font l'objet de provisions tenant compte de leurs perspectives d'écoulement.

Stock de produits finis

La valeur retenue est celle du prix de revient initial (PRI) qui correspond au prix d'achat facturé par le fournisseur converti au taux de la devise d'achat. Le PRI (prix de revient initial) inclut également les frais d'approche de logistique et frais de collection. Les produits défectueux ont été valorisés à leur valeur brute et intégralement provisionnés.

Dépréciation des stocks de produits finis et tissus

La provision est calculée en fonction de l'ancienneté des produits. Ainsi à chaque clôture (annuelle ou semestrielle), la société est amenée à constater une dépréciation de ses stocks sur l'ensemble de ses collections ayant déjà été présentées dans son réseau d'outlet et sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés pour 3 873 946 € correspondent en majorité :

- Aux retours de marchandises cédées aux filiales pour un montant de 2 514 248 €. Leur montant, qui correspond au retour de marge, est déterminé par la différence entre la valorisation des retours au prix de transfert pratiqués et la valorisation des retours au prix de revient.
- A une provision pour retours à prévoir sur les E-partners et les grands magasins pour un montant de 638 788 €.
- Une provision pour des marchandises restées à quai au 31/12/2024 pour un montant de 429 651 €.

Charges constatées d'avance

Le compte présentant un solde de 1 689 895 € est constitué de loyers et charges pour 1 055 209 €, de licences informatiques pour 158 218 €, de provisions pour retours corners et E-partners pour 367 634 €, de 107 691 € d'impact du délai de livraison, de frais généraux pour 1 143 €.

Charges à Payer

Les charges à payer s'élèvent à 26 953 K€ et sont constituées de 9 107 K€ de dettes fournisseurs externes, de 3 532 K€ de dettes fournisseurs intragroupes, de 43 K€ d'immobilisations, de 5 606 K€ de dettes fiscales et sociales, de 5 871 K€ d'avoirs liés aux clients intragroupes et de 2 794 K€ d'autres dettes.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont principalement constitués de 14 013 K€ de factures à établir dont 7 834 K€ pour des ajustements de prix de transfert, de 243 K€ d'avoirs à recevoir par les fournisseurs externes, de 386 K€ d'avoirs à recevoir des fournisseurs intragroupes, d'une indemnité liée à un litige juridique pour 40 K€ et de -2 K€ d'autres créances.

Produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles d'un montant de 2 248 K€ sont constituées de 1 226 K€ de mises au rebut d'immobilisations corporelles, de -58 K€ de frais de personnel, de 1 009 K€ de dépréciation de droits au bail, de 56 K€ de subvention d'investissement et de 15 K€ d'autres charges exceptionnelles.

Les produits exceptionnels d'un montant de 1 719 K€ sont constitués de 865 K€ de produits de cessions des immobilisations, de 707 K€ de reprise de provision des droits au bail et de 147 K€ de quote-part de subvention.

Charges réparties sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées des indemnités travaux versées à nos affiliés et étalées sur la durée de vie des immobilisations soit cinq ans. Le montant s'élève à 55 974 € au 31 décembre 2024.

Rémunération des avances consenties entre filiales et sociétés liées

Les avances et prêts sont contractés vis-à-vis de la société mère SMCP GROUP S.A.S..

Le taux de rémunération servi au titre de l'exercice s'est élevé à 1,50% taux emprunteur / 1,30% taux prêteur pour le compte courant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés au taux du jour.

Les dettes, créances et disponibilités qui s'y rattachent, figurent au bilan pour leur contrevaletur au taux de clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est passée en écart de conversion, les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

SMCP GROUP S.A.S. centralise la couverture du risque de change pour le compte de ses filiales. L'exposition nette entre les ventes en devises (principalement USD, CNH, GBP, CHF...) et les achats en devises (USD et CNH) est couverte par saison à l'aide d'instruments financiers dérivés sur devises (contrats d'achat / vente à terme de devises et contrats d'options sur devises).

Les gains et pertes de change réalisés dans le cadre de ces opérations de couverture sont rétrocédés aux filiales par le biais d'opérations de change internes.

Les engagements en devises au 31 décembre 2024 entre SMCP GROUP S.A.S. et MAJE S.A.S. sont présentés ci-dessous :

MAJE vs SMCP Group	Montant (mDEV)	Taux clôture	CTV mEUR	MtM kEUR
EURAUD - Imp	3,0912	1,6723	1,848	26,228
EURCAD - Imp	2,6792	1,4889	1,799	-6,444
EURCHF - Imp	4,2086	0,9387	4,484	-156,424
EURCNH - Imp	-14,3471	7,6023	-1,887	-23,824
EURDKK - Imp		7,4572	0,000	0,000
EURGBP - Imp	5,0480	0,8267	6,107	-225,112
EURHKD - Imp	32,0529	8,0434	3,985	-229,051
EURNOK - Imp	0,969	11,7611	0,082	-1,719
EURNZD - Imp	0,384	1,8482	0,208	4,451
EURSEK - Imp	3,238	11,4408	0,283	-9,477
EURUSD - Imp	2,198	1,0355	2,123	-136,151
			19,032	-757,522

Interprétation:

EURCHF - Imp signifie une vente du CHF contre EUR par Maje auprès de SMCP Group

Les provisions pour risques et charges

Ces provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Comptes	Solde 31/12/2023	MOUVEMENTS 2024		Solde 31/12/2024
		Dotation	Reprise	
151100 - Provisions pour litiges	553 557	296 700	453 557	396 700
151500 - Provisions pour perte de change	1 886 810	285 897	1 886 810	285 897
155000 - Provisions pour risque fiscal	-	126 338	-	126 338
Total	2 440 367	708 935	2 340 367	808 935

Les provisions pour litiges sont constituées de litiges prudhommes pour 168 578 € et d'une provision de stock Europe pour 228 122 €.

Intégration fiscale

La société a opté à compter du 01/01/2011 pour le régime d'intégration fiscale avec la société Groupe SMCP jusqu'au 31/12/2023, avec SMCP HOLDING S.A.S. jusqu'au 31/12/2016 puis avec SMCP S.A. à compter du 01/01/2017.

Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société filiale supporte une charge d'impôt société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Changement de méthode

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires de l'année 2024 a augmenté de 1 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2023.

Le chiffre d'affaires est présenté hors taxe, net des commissions des grands magasins et des rabais, remises, ristournes accordés.

Evolution de la structure

Néant.

Evolution du marché des changes pour l'entreprise

La société mère se couvre à terme sur les achats et les ventes en devises par saison et en fait bénéficier ses filiales.

Engagements retraites hors bilan

Les engagements en matière de départ à la retraite ont été estimés au 31 décembre 2024 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation suivant la courbe « Eur Ind AA+/AA » éditée par Bloomberg au 31 décembre 2024.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 3.40 % à 17.2 ans
- Table de mortalité TH-TF 00/02
- Taux d'augmentation des salaires : 3,75% pour les cadres et agents de maitrises ; 2,75% pour les ouvriers et personnel administratif

L'estimation de l'engagement pour indemnités de fin de carrière comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière spécifiques au régime français par application d'une méthode actuarielle rétrospective prenant en compte le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation.

L'engagement pour indemnités de fin de carrière s'élève à 664 641 € non comptabilisé dans les comptes sociaux.

Cette provision est comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Etablissement des comptes consolidés

La société holding SMCP S.A. RCS Paris 819 816 943, 49 rue Etienne Marcel 75001 Paris, établit les comptes consolidés du groupe.

Autres informations

Honoraires

La décomposition des honoraires des Commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe des comptes consolidés.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

Evénements significatifs de l'exercice

Une année une nouvelle fois marquée par un contexte économique difficile, en particulier en Chine

Après une année 2023 déjà marquée par un contexte macroéconomique particulièrement adverse, l'année 2024 a continué de voir une tendance comparable, en particulier en Chine. Dans ce contexte, le Groupe a pris des mesures d'optimisation du réseau, qui se sont traduites par une diminution nette du parc de 19 points de vente, passant de 640 points de vente fin 2023 à 621 fin 2024. La Chine a représenté 27 fermetures.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	59 975		13 130
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 323 224		992 678
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	65 387		
Installations générales, agenc., aménag.	24 590 390		1 596 801
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 547 122		557 440
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	218 570		642 373
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 421 469		2 796 614
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	733 298		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 460 801		213 081
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 194 099		213 081
TOTAL GENERAL	65 998 767		4 015 503

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		3 020	70 085	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 161 562	29 154 340	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		1 226	64 161	
Installations générales, agencements divers		1 028 865	25 158 327	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		397 029	9 707 534	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			860 943	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 427 119	35 790 964	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			733 298	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		400 754	1 273 128	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		400 754	2 006 426	
TOTAL GENERAL		2 992 455	67 021 815	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	37 913	13 497	3 020	48 389
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 838 097	384 868		2 222 965
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 876 010	398 365	3 020	2 271 355
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 987	1 080	1 226	63 842
Installations générales, agenc. et aménag. divers	19 559 493	2 012 777	1 025 314	20 546 956
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 031 532	754 137	397 029	8 388 640
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 655 011	2 767 994	1 423 569	28 999 437
TOTAL GENERAL	29 531 021	3 166 359	1 426 589	31 270 792

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	112 058		56 084	55 974
Primes de remboursement des obligations				

Page 18/28

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 273 128		1 273 128
Clients douteux ou litigieux	123 909	123 909	
Autres créances clients	36 416 128	36 416 128	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	18 002	18 002	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 481	13 481	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	5 089 147	5 089 147	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 208 256	3 208 256	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	45 285	45 285	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	40 273 681	40 273 681	
Débiteurs divers	1 249 057	1 249 057	
Charges constatées d'avance	1 689 895	1 689 895	
TOTAL GENERAL	89 399 969	88 126 842	1 273 128

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	25 290	25 290		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	245 000	245 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 812 329	40 812 329		
Personnel et comptes rattachés	4 245 944	4 245 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 185 344	3 185 344		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 497 041	2 497 041		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	719 248	719 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 553 569	1 553 569		
Groupe et associés	7 871 621	7 871 621		
Autres dettes	23 613 499	23 613 499		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 873 946	3 873 946		
TOTAL GENERAL	88 642 833	88 642 833		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408000	Fournisseurs FNP - Frais Généraux	11 680 307,61	9 336 431,15	2 343 876,46
408100	Fournisseurs FNP - Produits Finis	3 197 371,62	522 498,48	2 674 873,14
408110	Fournisseurs FNP- Matières Premièr	441 537,87	398 328,42	43 209,45
408920	FNP Marketing fees	3 346 857,25	2 381 651,58	965 205,67
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		18 666 074,35	12 638 909,63	6 027 164,72
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
408400	Fournisseurs FNP - Immobilisations	1 193 335,58	43 099,10	1 150 236,48
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		1 193 335,58	43 099,10	1 150 236,48
AUTRES DETTES				
419800	Clients - Rabais à accorder	2 652 608,12	2 205 494,80	447 113,32
419900	Clients - Avoir à établir	43 566,41	587 901,42	-544 335,01
419920	Avoirs à établir TP	16 657 027,06	5 871 218,35	10 785 808,71
TOTAL AUTRES DETTES		19 353 201,59	8 664 614,57	10 688 587,02
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Dettes provisionnées pour congés à	1 690 766,24	1 592 403,88	98 362,36
428220	Dettes provisionnées pour Repos Com	-30 115,35	-28 677,68	-1 437,67
428240	Autres charges à payer	46 117,00	48 661,00	-2 544,00
428400	Dettes provisionnées pour participa	1 724 156,70	1 636 081,00	88 075,70
428610	Autres charges à payer NDF	1 806,97	2 372,38	-565,41
428640	Provisions Primes	793 524,22	537 298,08	256 226,14
428660	Provisions Primes de précarité CDD	17 073,27	29 669,68	-12 596,41
438200	Charges sociales provisionnées sur	765 685,41	718 968,38	46 717,03
438220	Charges sociales provisionnées sur	-13 480,73	-12 881,22	-599,51
438240	Charges sociales provisionnées sur	342 327,84	237 384,57	104 943,27
438600	Charges à payer sur Forfait social	344 125,40	327 216,00	16 909,40
438610	Charges sociales provisionnées sur	7 723,39	13 391,79	-5 668,40
438620	Agefiph à payer	174 526,41	165 422,00	9 104,41
438630	Provision Formation Professionnelle	95,18	2 079,16	-1 983,98
438640	Provision Effort Construction	101 278,17	97 194,45	4 083,72
438650	Provision taxe Apprentissage	108 579,46	104 391,05	4 188,41
448200	Provision - Tascom	132 000,00	132 000,00	
448600	Provision - Tvts	3 780,00	3 540,00	240,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		6 209 969,58	5 606 514,52	603 455,06
TOTAL CHARGES A PAYER		45 422 581,10	26 953 137,82	18 469 443,28

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatées d'avance divers	597 935,86	202 836,01	395 099,85
486100	Charges constatées d'avance loyers	1 091 959,32	1 014 085,65	77 873,67
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 689 895,18	1 216 921,66	472 973,52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits constatés d'avance	-3 873 946,16	-4 195 426,75	321 480,59
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-3 873 946,16	-4 195 426,75	321 480,59

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	Clients - Factures à établir	6 178 871,15	5 202 375,38	976 495,77
418920	Factures à établir TP	7 834 470,97	8 508 536,40	-674 065,43
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		14 013 342,12	13 710 911,78	302 430,34
AUTRES CREANCES				
409900	Avoir à recevoir	629 402,40	9 367 445,69	-8 738 043,29
438710	IJSS Nettes	-1 565,13	-6 284,64	4 719,51
468700	Produits à recevoir	40 000,00		40 000,00
TOTAL AUTRES CREANCES		667 837,27	9 361 161,05	-8 693 323,78
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		14 681 179,39	23 072 072,83	-8 390 893,44

Variation des capitaux propres

	Ouverture au 31/12/2023	Augmentation capital	Distribution de dividendes	Autres diminutions / augmentations	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Clôture au 31/12/2024
Capital social	100 000						100 000
Prime d'émission	0						0
Réserve légale	10 000						10 000
Autres réserves	29 699						29 699
Report à nouveau	65 118 861				707 958		65 826 820
Résultat de l'exercice	15 707 958		-15 000 000		-707 958	10 401 395	10 401 395
Subventions règlementées	456 506			107 869			564 375
Total	81 423 024	0	-15 000 000	107 869	0	10 401 395	76 932 289

Décomposition du capital social

	Ouverture au 31/12/2023	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	Clôture au 31/12/2024
Parts sociales	6 250			6 250
Valeur nominale	16			16
Montant du capital social	100 000			100 000

Effectifs	Personnel Salarié CDI / CDD
Effectif CADRES 2024	124
Effectif CADRES 2023	120
VARIATION EFFECTIFS N &N-1	4
Effectif NON CADRES 2024	477
Effectif NON CADRES 2023	505
VARIATION EFFECTIFS N &N-1	- 28

Dénomination	Capital	QP détenue	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres			Résultat
SMCP Luxembourg	31 000 902 788	100	218 592	4 602 634 131 113
Maje Stores Ltd (en GBP)	10 000 1 368 841	100	11 812	15 539 864 410 550
Maje Spain	503 006 5 805 677	100	503 006	27 437 585 830 374

TABLEAU DES ENTREPRISES LIEES POUR LES ELEMENTS DE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

POSTE BILAN	Clôture au 31/12/2024 en K€
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	12 536
<i>Dettes sur immobilisations</i>	140
<i>Créances Clients</i>	21 267
<i>Comptes courants</i>	40 274
<i>Intégration fiscale</i>	3 793
<i>Autres comptes débiteurs et créditeurs</i>	16 355

POSTE COMPTE DE RESULTAT	Clôture au 31/12/2024 en K€
<i>Ventes de produits finis</i>	25 756
<i>Ventes de marchandises</i>	57 476
<i>Produits des activités annexes</i>	659
<i>Intérêts recus comptes courants</i>	435
<i>Autres achats et charges externes</i>	46 581
<i>Achats de marchandises</i>	235
<i>Locations et charges locatives</i>	2 369
<i>Charges d'intérêts</i>	300

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 151 589	4 478 823	12 672 766
Résultat exceptionnel à court terme	-529 845		-529 845
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-1 741 527		-1 741 527
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	14 880 217	4 478 823	10 401 394

MAJE SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Marengo

75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

MAJE SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Marengo

75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société MAJE SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAJE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les droits au bail et les fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 19 561 757 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur de marché selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que la cohérence des hypothèses retenues. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 avril 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Benedicte Sabadie

Bénédicte SABADIE